

Agent d'entretien de petits travaux et de jardins

Le métier

L'agent d'entretien de petits travaux et de jardins intervient au domicile des particuliers, en intérieur (de la maintenance à la rénovation) ou en extérieur (uniquement pour les travaux légers).

Conditions d'exercice

L'agent d'entretien de petits travaux et de jardins travaille pour une association ou une société de service à la personne. Il est également possible de s'installer en tant qu'auto-entrepreneur.

Il intervient au domicile des particuliers et sait travailler en autonomie.

Les horaires dépendent de la nature des travaux et du nombre de particuliers qui font appel à lui.

Les activités :

Exemples de prestations de **bricolage** :

- Pose de tringle à rideau
- Changement d'un joint de robinet
- Montage d'un meuble
- Installation et mise en route d'un appareil ménager

Exemples de prestations de **jardinage** :

- Tonte du gazon
- Taille d'une haie
- Ramassage des feuilles
- Nettoyage de terrasse
- Installation/réparation de clôture

Critères de recrutement

Aucune formation ou diplôme spécifique n'est nécessaire, mais de bonnes connaissances de base sont un plus.

Le permis B est obligatoire afin de pouvoir se rendre chez les différents particuliers.